



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Le 27 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 23

Étaient présents :

Mmes Pascale Blanc, Cécile Chantepedrix, Odile Charreyron, Isabelle Dardelet, Nadia Lallemand, Pascale Maret, Nathalie Robert, Nelly Royer

MM. Jean-Christophe Allemand, Jean-Marc Brottes, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Jérôme Guilhot, William Riffard, Frédéric Roux, Jean-Noël Souvignet, Mickaël Suchail, Thibaut Valla

Service administratif : M. Thomas Bessard

Étaient Excusés :

Mme Sylvie Garriguenc (pouvoir à Mme Nathalie Robert)

Mme Isabelle Panel (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)

Mme Pascale Sève (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

M. Antonio Savini (pouvoir à M. Frédéric Roux)

A été désigné secrétaire de séance : M. Thibaut Valla

■ Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Jean-Michel Eyraud**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Thibaut Valla **a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).**

■ Election du Maire

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs : **M. William Riffard et Mme Pascale Maret** qui ont vérifié la conformité de l'urne.

1^{er} tour : la doyenne d'âge, **Mme Cécile Chantepedrix**, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. MM. Jean-Noël Souvignet et Frédéric Roux ont fait acte de candidature.

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, a élu M. Jean-Noël Souvignet, maire du Chambon-sur-Lignon (M. Frédéric Roux ayant obtenu 5 voix pour)

C'est suivi le protocole avec la remise au nouveau maire de l'écharpe tricolore à franges dorées par le maire sortant M. Jean-Michel Eyraud. De plus, a été réalisée la transmission du pin's attestant de la fonction de premier magistrat de la commune.

■ Détermination du nombre d'adjoints

Après son élection, M. le Maire informe le Conseil municipal que, selon les dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre des adjoints est compris entre un minimum de 1 et un maximum de 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 6 adjoints.

Vote à l'unanimité

■ Election des adjoints

Après la détermination du nombre, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints.

Un appel à candidature est effectué.

M. le Maire a présenté sa liste de 6 adjoints avec leurs fonctions. Du côté de la liste minoritaire, M. Frédéric Roux a affirmé qu'il ne proposera pas de liste d'adjoints.

Une liste d'adjoints est composée de : Nadia Lallemand, Jean-Marc Brottes, Pascale Blanc, Mickaël Suchail, Odile Charreyron, William Riffard.

Le conseil est invité à voter.

Après en avoir délibéré et l'unanimité (19 voix pour – 4 blancs),

Le Conseil municipal décide de proclamer :

Adjoints :

- Mme Nadia Lallemand – 1^{ère} adjointe (finances, commerce)
- M. Jean-Marc Brottes – 2^e adjoint (voirie, réseaux, déneigement)
- Mme Pascale Blanc – 3^e adjointe (culture, tourisme)
- M. Mickaël Suchail – 4^e adjoint (travaux, personnel communal, bâtiments)
- Mme Odile Charreyron – 5^e adjointe (affaires sociales, maison médicale)
- M. William Riffard – 6^e adjoint (associations, jeunesse, sport)

■ Charte de l'élu local

La charte, composée de 7 points, a été lue par M. le Maire aux conseillers municipaux.

■ Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 11 mars 2026

Ce procès-verbal de la précédente mandature doit être validé lors du conseil municipal d'installation.

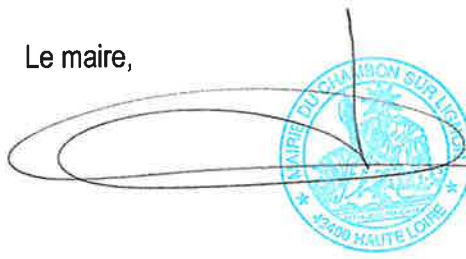
Vote à l'unanimité

M. le Maire précise que des conseillers délégués allaient être désignés dans les prochaines semaines. Il souhaite intégrer la minorité aux décisions du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h20.

Le maire,

Le secrétaire de séance



Jean-Noël Souvignet

Thibaut Valla

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026

(Vote à l'unanimité - 1 abstention : M. Savini)

Publication le 28 avril 2026